

1980

SALINDRES

Philips-Alès-Radio

TELEVISION COULEUR — RADIO — MACHINES A LAVER

4, avenue Général-de-Gaulle (av.de la Gare)
30100 ALÈS - Tél.: 52.57.36



MAISON PAUL ANDRE

FLEURS

SERVICE INTERFLORA

32, rue St-Vincent
Angle Place Henri Barbusse
Alès - Tél.: 52.08.54



GARDEN CENTER 2000

OUVERT LE DIMANCHE



TOUT POUR LE JARDIN

Rte de Bagnols
2 km d'Alès
Tél.: 86.25.01



FAMBON André

AGENCE RENAULT

Rue Boulovard - 30340 SALINDRES
Tél.: 85.66.09

OFFRIR

Listes de mariage

VANNERIE - TOUS CADEAUX

4, rue Henry Merle - 30340 SALINDRES
Tél. : 85.61.87



S.A.R.L. ETS LARRIVIERE

Procédé hydrofuge d'isolation thermique et acoustique par l'extérieur

Procédé de décapage thermique des bétons

Pose isolation intérieure - Cloisons sèches

Peinture générale du bâtiment

Pose de vitrerie et de verres isolants

Renseignements : Tél. : (66) 85.61.02 - Rte d'Alès - 30340 Salindres

SOMMAIRE



Salindres (Photo Loriano Tosi)

• Editorial	5	• Aménagements	18
• Finances		- réseaux et assainissement	
- impôts locaux	6		
- à quoi servent les impôts locaux	8	• Urbanisme	22
• Budgets communaux		- du soleil pour le chauffage	
- comparaison avec la moyenne départementale		• Voirie	24
par habitant	9	- personnel municipal service voirie	
• Spécial fêtes		• Sports	26
- pleins feux sur le 14 Juillet	10	- sport pour tous avec Midi-Libre	
• Social		• Echos-Flash...	30
- le bureau d'aide sociale	12	• Nos écoles	32
• Poésie		- rentrée scolaire	
- Salindres	15	- école de musique	32
• Associations		• Démographie	33
- association aide ménagère	16	• Renseignements utiles	34

salindres

30340 département du gard
arrondissement d'Alès
3.700 habitants

photo couverture :
100e anniversaire du 14 Juillet
(Photo Loriano Tosi)



2, rue Peyres
13100 Aix-en-Provence
Tél. : (42) 23.06.68

rédaction-diffusion :
mairie de salindres

reproduction interdite - modèle déposé
dépôt légal : 4ème trimestre 1980
imprimerie spéciale du bulletin officiel
Printed in France

● CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal

est heureux
de vous offrir ses voeux
de bonne santé et bonheur pour
l'ANNÉE NOUVELLE
Il vous assure de son entier dévouement.

Ce bulletin,

**Comme le précédent, est distribué gratuitement dans les foyers salindrois.
Il a été réalisé
grâce à la publicité fournie par les commerçants, les entrepreneurs,
les industriels et fournisseurs de la Mairie.
Nous sommes heureux de les remercier.**

Le Conseil municipal

le mot de Monsieur le Maire



Mes Chers Amis,

Comme les années précédentes, cette revue municipale résume l'essentiel de l'activité écoulée.

C'est ainsi que 1980 aura été marqué par des opérations administratives importantes, mais aura été plus modeste quant à nos réalisations.

Comme je l'écrivais dans le dernier bulletin de 1979, il n'a pas été question d'investir mais de faire face à notre dette tout en restant raisonnable dans l'augmentation des impôts locaux. Il faudra bien, comme décidé entre le Conseil municipal et moi-même, une année de plus pour reprendre la relance de gros travaux.

De plus, 1981 sera l'année qui verra une innovation relative à la répartition des quatre impôts directs ; en effet, cette responsabilité en incombera au Conseil municipal suivant des modalités rigoureuses d'application. C'est pourquoi, il est très sage d'attendre le budget 1981 pour mieux connaître ces incidences et mesurer ainsi la situation financière de notre Commune.

A ce moment-là seulement, nous pourrons envisager l'avenir que je souhaite, croyez-le bien, des plus florissants pour notre patrimoine et bien évidemment au service de tous.

Pour conclure, je voudrais attirer votre attention sur l'exceptionnelle couverture de cette revue dédiée au Centième Anniversaire du 14 Juillet choisi Fête nationale de la France par la IIIème République en 1880. Notre Secrétaire générale s'est fort bien acquittée de cette tâche délicate en utilisant des vues prises pour le 14 Juillet dernier par notre préposé, Loriano TOSI.

Lorsque vous lirez ces lignes, Chers Concitoyens et Amis, la fin de l'année sera proche et c'est pourquoi je tiens à vous adresser à toutes et à tous mes vœux les meilleurs pour 1981 afin qu'ensemble nous puissions poursuivre avec compréhension et enthousiasme notre vie communale.

Paul DUMAS

impôts locaux

à la Commune le montant total de vos impôts.

Il n'en est rien, car toutes les sommes indiquées ne vont pas à la Commune.

nous allons vous aider à lire la feuille de la taxe d'habitation

1) Calcul de la base d'imposition (voir exemple feuille impôts locaux 1979).

Valeur locative C'est la base d'imposition. Elle varie en fonction de chaque logement. Calculée par l'Administration

fiscale, elle tient compte de la surface et de certains éléments de confort.

Abattements Ont droit à des abattements : les contribuables qui ont des enfants ou ascendants à charge au foyer ou les personnes âgées vivant seules et non imposées sur le revenu.

La valeur locative, diminuée, s'il y a lieu des abattements, donne la base nette d'imposition.

2) Montant de l'impôt.

Il est réparti entre le Département, la Commune et la Région.

Pour calculer les impôts, on multiplie la base nette d'imposition par un coefficient fixé par l'Administration des Finances.

- le premier taux (13,1) permet de calculer la part de l'impôt revenant à la Commune ;

A partir de septembre-octobre les contribuables reçoivent les feuilles d'impôts appelés «locaux».

ces impôts sont au nombre de quatre

- **taxe d'habitation** (communément appelée «cote mobilière») payable par toute personne occupant un appartement en tant que propriétaire ou locataire ;

- **taxe foncière sur les propriétés bâties** appliquée à tous les propriétaires d'immeubles ;

- **taxe foncière sur les propriétés non bâties** appliquée à tous terrains cultivables ou non ;

- **taxe professionnelle** (ancienne patente) payée par les industriels, artisans, commerçants et professions libérales telles que docteurs. Une parenthèse pour signaler que les artisans n'occupant pas de personnel (tels que coiffeurs, maçons, plombiers, menuisiers, etc...) ne sont pas assujettis à la taxe professionnelle, donc ne paient aucun impôt à la Commune.

que faites-vous au reçu de votre feuille d'impôts

Vous regardez immédiatement le montant de l'imposition et vous pensez verser



IMPOTS LOCAUX TAXE D'HABITATION ANNÉE 1979

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE : Salindres

Rue _____ n° _____
N° du compte du contribuable _____
à rappeler à chaque versement _____
Article _____ 267 _____ du rôle général
mis en recouvrement le 31 JUIL 1979
Les sommes non payées le 15 OCT 1979

M

rue _____
30340 Salindres

TAXE D'HABITATION	A) Commune	B) Département	C) TAXE RÉGIONALE TAXE SPÉCIALE D'EQUIPEMENT	ABATTEMENTS (pour l'administration principale)	VALEUR LOCATIVE IMPÔSSABLE (col. 1 - (col. 2 + col. 3))	TAUX	COTISATIONS (col. 4 x col. 5)
				pour _____ personnes (1) à charge	à la base	13,1	299
				1	2	3	4
				2590	310	2280	6,12
						13,1	299
						6,12	140
						0,121	3

(1) Le District est assimilé aux communautés urbaines lorsquels les produits des imôts directs locaux lui revenant ont été versés à la majorité des deux-tiers, aux syndicats de communes, dans le cas contraire.

A+B+C ←

• SOMME A PAYER....

LH2

au Comptable du Trésor désigné au verso, cadre (1)

IMPORTANT : ABATTEMENTS A APPLIQUER A LA VALEUR LOCATIVE DE L'HABITATION PRINCIPALE.

Afin d'éviter tout erreur ou omission, n'oubliez pas de faire connaître, par simple lettre adressée :

- au service des impôts indiqué au verso (cadre (1)) toutes les modifications affectant le nombre de vos personnes à charge ;
- au service local des impôts de votre nouveau domicile, si vous changez de résidence principale, la désignation et la date de naissance de vos personnes à charge.

• VOIR AU VERSO DIVERS RENSEIGNEMENTS.

- le second (6,12) permet de calculer la part de l'impôt revenant au Département ;
- le troisième (0,121) permet de calculer l'impôt revenant à la Région.

Dans le cas présenté en modèle (taxe d'habitation, impôt qui touche la majorité des contribuables) l'intéressé a versé en 1979 un total de 442 F, mais la Trésorerie générale versera 140 F au Département, 3 F à la Région et seulement 299 F à la Commune.

Cet exemple montre que seule une partie des impôts entre dans les caisses de la Commune et cela est identique pour les trois autres impôts locaux dont il est question en début de chapitre.

montant de l'impôt départemental

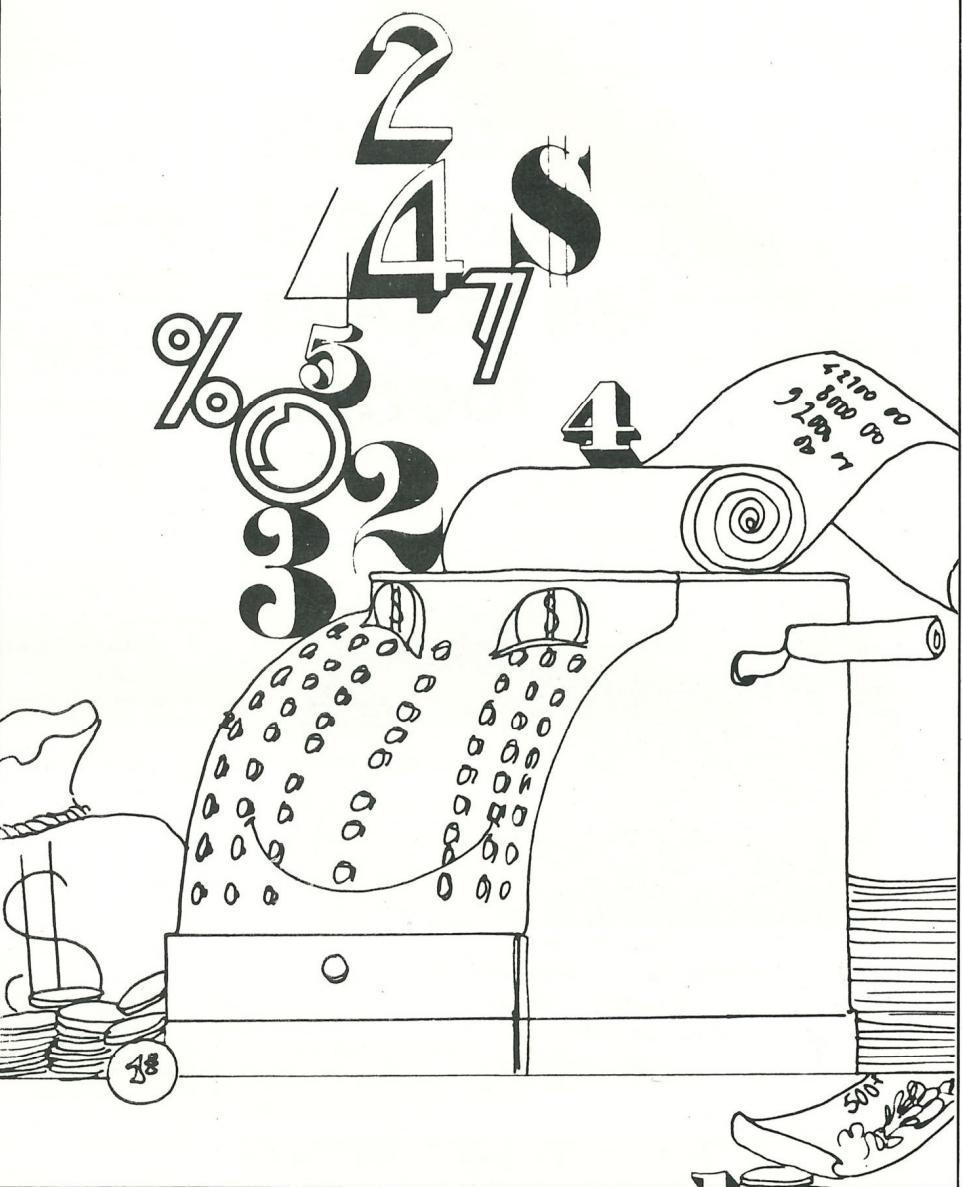
Les sommes versées au Département sont loin d'être négligeables.

En quatre ans de 1976 à 1979, le Département a prélevé sur les contribuables salindrois la somme de 10.734.705 F se décomposant comme suit :

- Taxe d'habitation : 761.988 F
- Foncier bâti : 902.878 F
- Foncier non bâti : 83.236 F
- Taxe professionnelle : 8.986.603 F

La Commune pour sa part a reçu pour la même période et toujours sur les quatre impôts locaux, la somme de 9.687.360 F décomposée comme suit :

- Taxe d'habitation : 1.390.370 F
- Foncier bâti : 1.347.793 F
- Foncier non bâti : 144.249 F
- Taxe professionnelle : 6.804.948 F



RENAULT - ALES

ROUTE DE NIMES - Tél. : 86.49.64

15 ans d'expérience à votre service

VOITURES NEUVES ET D'OCCASION * UN ATELIER COMPETENT
550.000 pièces d'origine RENAULT

en stock dans notre magasin

à quoi servent les impôts locaux



(Photo Midi-Libre)

entretien du réseau routier
éclairage public
eau - assainissement
écoles - sports



Repas du 3e Age (Photo Midi-Libre)

Les impôts locaux qui constituent les deux-tiers du budget 1980 (3.658.450 F pour un budget global de 5.485.184 F) servent à financer en grande partie la section de fonctionnement dont trois chapitres sont particulièrement importants :

1° - FRAIS DE PERSONNEL : 1.948.112 F détaillés comme suit :

- Personnel permanent titulaire : 915.358 F.
- Personnel auxiliaire (y compris femmes de ménage écoles et personnel voirie) : 923.758 F.
- Rémunérations diverses (logements instituteurs, surveillance de cantine, indemnité de gestion du Receveur municipal, Dispensaire) : 108.996 F.

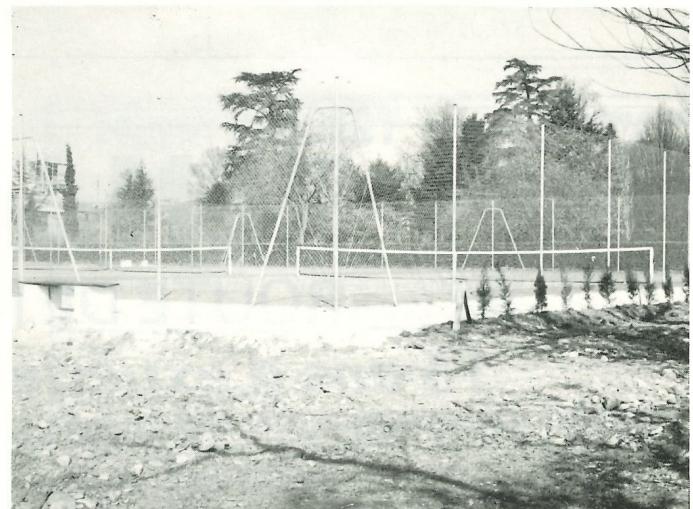
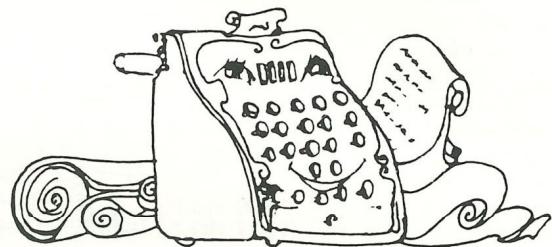
2° - PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS

- Contingent pour dépenses d'Aide sociale 234.434 F. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas des dépenses d'Aide sociale de la Commune mais de la participation communale aux dépenses d'Aide sociale de l'ensemble du Département pour l'année 1979.
- Contingent pour Service Incendie : 36.809 F.
- Participation aux frais de fonctionnement du CES Salindres et aux CES d'Alès : 102.000 F.

3° - FRAIS FINANCIERS

- Remboursement des intérêts d'emprunts : 1.113.737 F.
- Charges du Service Assainissement : 110.152 F.

4° - PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 386.832 F.



Courts de tennis (Photo Midi-Libre)

BUDGETS COMMUNAUX

comparaison avec la moyenne départementale par habitant

(Guide des ratios des Communes du Département du 4.07.80)

Nous allons maintenant, à partir de données figurant dans les budgets primitifs 1978-1979 et 1980, vous permettre de procéder à une analyse rapide de la situation financière de notre Commune par rapport aux autres Communes du Département.

Dépenses réelles de fonctionnement c'est-à-dire : carburants, combustibles, produits d'entretien, fournitures de voirie, fournitures scolaires, fournitures de bureau, frais de personnel, entretien des bâtiments, voirie, matériel, électricité, eau, assainissement, éclairage public, primes d'assurances, participations et contingents, frais de gestion générale, intérêts d'emprunts et charges antérieures.

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	965,72	1.162,73	1.358,35
Commune de Salindres.....	1.095,91	1.277,56	1.377,93

Prélèvement pour investissement et capital..... 104,55

Contingents et participations soit : participation aux dépenses d'Aide sociale de l'ensemble du Département, contingent pour Service Incendie, charges intercommunales C.E.S. Salindres et Alès, participation au budget du Syndicat intercommunal, ramassage scolaire. Les sommes ci-dessous sont incluses dans les dépenses de fonctionnement ci-dessus.

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	154,27	185,78	214,28

Commune de Salindres..... 181,— 209,94 216,16

Recettes réelles de fonctionnement : remboursement des frais dus à la Commune par le Syndicat intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères, redevance des usagers pour le ramassage des ordures, droits de places, location d'immeubles, concessions dans les cimetières, produit des régies, participations diverses telles que ramassage scolaire, fonds scolaire et participation des Communes voisines ayant des enfants fréquentant le C.E.S. de Salindres, dotation globale de fonctionnement (Etat), impôts indirects et directs, subvention fiscale pour perte de ressources.

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	1.104,31	1.347,33	1.571,11

Commune de Salindres..... 1.095,91 1.277,56 1.482,48

Produit des contributions directes soit : taxe sur le foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle (les sommes ci-dessous sont incluses dans les recettes de fonctionnement ci-dessus).

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	491,64	639,97	739,30

Commune de Salindres..... 690,67 823,12 988,77

Stock de la dette : volume d'emprunt dû en capital au 1er janvier de chaque année.

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	1.620,22	1.951,05	2.229,74

Commune de Salindres..... 3.293,51 3.713,32 3.673,91

Nous vous donnons ensuite quelques comparaisons de structure entre deux grandeurs financières et qui concernent certains chapitres particuliers du budget entre autres : frais de personnel, annuité de la dette (intérêts + capital versés chaque année) et intérêts seuls, frais de gestion générale, travaux et services extérieurs.

Frais de personnel

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	39,29	38,91	39,65

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	34,77	34,24	38,21

Annuité de la dette : soit capital et intérêts d'une année.

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	20,75	20,90	20,74

Commune de Salindres..... 36,00 36,18 31,11

Intérêts seuls

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	14,42	14,92	14,77

Commune de Salindres..... 25,96 26,39 25,14

Frais de gestion générale : fêtes et cérémonies, imprimés Mairie, PTT, indemnités de fonction Maire et Adjoints, dépenses imprévues.

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	5,24	5,13	4,94

Commune de Salindres..... 2,47 2,23 2,56

Travaux et services extérieurs : entretien des terrains de sports, des bâtiments communaux, du matériel en général, de la voirie, de l'éclairage public, acquisition de petit matériel, électricité, eau, assainissement, primes d'assurances.

	1978	1979	1980
Moyenne départementale			
par habitant.....	14,94	14,95	15,07

Commune de Salindres..... 11,19 12,14 11,95

Vous pouvez constater que dans le domaine des dépenses imputables à ces deux derniers chapitres, ainsi que pour le poste frais de personnel, la Commune de Salindres est nettement inférieure à la moyenne départementale par habitant.

Nous terminons cet exposé espérant qu'il vous aura permis de vous faire une idée de la situation financière de votre Commune par comparaison avec les autres Communes du Département ayant la même importance que Salindres au niveau population.

pleins feux sur le 14 juillet



(Photo Tosi L.)



(Photo Tosi L.)



Baptême de l'air en hélicoptère (Photo Tosi L.)

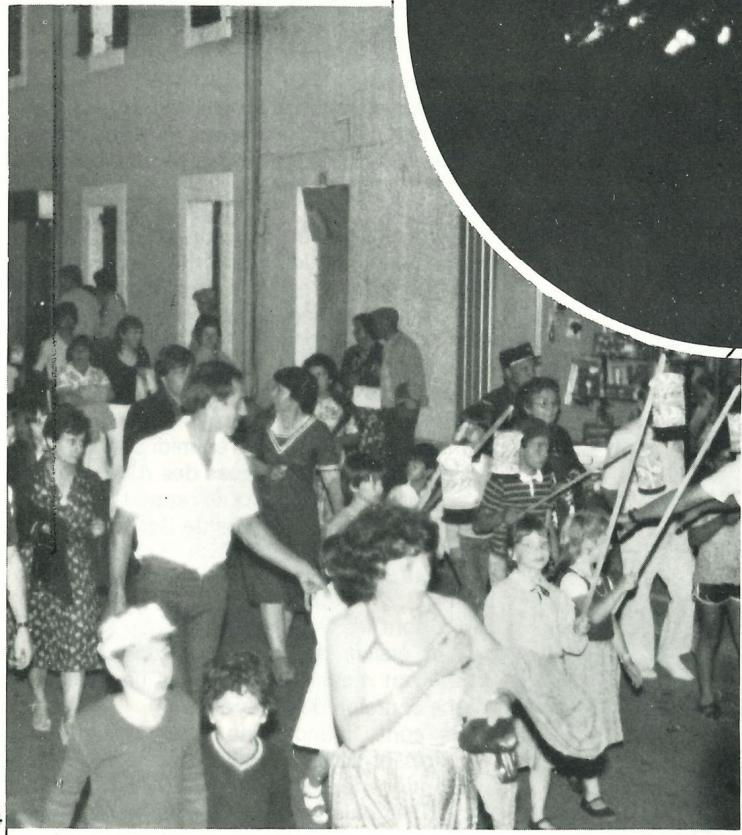
SPECIAL FETES



1

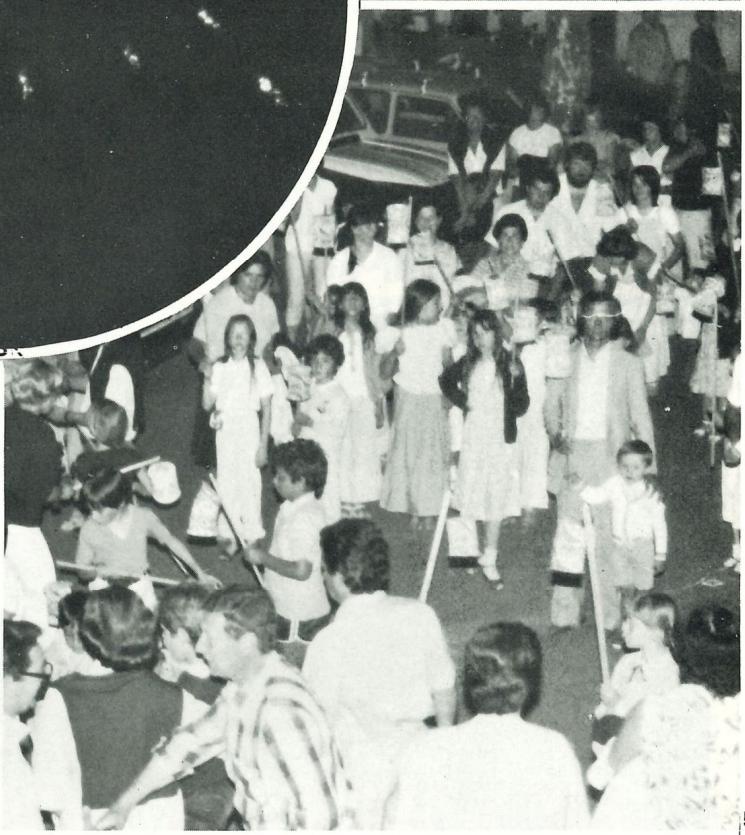


2



4

1 - Le Bataillon de charme (Photo Tosi L.)
2 - Sous l'œil de Marianne (Photo Tosi L.)



5

3 - Oh ! la belle bleue ! (Photo Tosi L.)

4 - Défilé aux lampions (Photo Tosi L.)
5 - Arrivée devant l'Hôtel de Ville (Photo Tosi L.)

le bureau d'aide sociale

Par Simone Robert, adjoint au maire

Le Bureau d'aide sociale s'efforce de poursuivre une action sociale en même temps que municipale.

Sa première mission est d'instruire les différents dossiers d'Aide sociale déposés en Mairie par les demandeurs.

Il est aidé en cela par l'avis compétent de Mademoiselle REBOUL, Assistante sociale et les conseils judicieux de Mademoiselle Andrée ROBERT, Secrétaire générale.

Ces dossiers sont ensuite acheminés à Nîmes vers la DDASS pour y être étudiés en Commission départementale.



Pique-nique 24 juin. Les as de la belote (photo Tosi L.)

Pour le profane, il faut savoir que la première condition pour l'obtention d'un dossier d'Aide sociale est celle des ressources de l'intéressé ainsi que celles des personnes soumises à l'obligation alimentaire (parents pour leurs enfants ou enfants pour leurs parents suivant le cas).

Rentrent également en compte les biens immobiliers que les uns et les autres peuvent posséder.

Pour cette année, les dossiers suivants ont été traités :

Carte d'invalidité.....	4
Aide médicale hospitalière.....	7
Aide médicale à domicile.....	2
Aide ménagère.....	2

Placement en établissements hospitaliers..... 7
 Assurance volontaire..... 4
 15 assurés sociaux et 1 non assuré social bénéficient en permanence de l'Aide médicale à domicile.

Le deuxième point auquel le Bureau d'aide sociale accorde toute son attention est celui des activités destinées à tous les retraités salindrois.

Crées et menées à bien depuis plus de trois ans, elles continuent à être organisées au rythme d'une fois par mois, sauf en été.

Certaines ont eu lieu sur le plan local, tels les après-midi récréatifs, la journée champêtre et le repas de fin d'année.

Pour cette année, se sont passés à Salindres :

- février..... loto et Rois,
- avril..... concours de belote,
- juin..... journée champêtre,
- novembre..... après-midi cinéma,
- décembre..... repas des Aînés,
- octobre..... sortie repas aux environs de Salindres.

D'autres activités se déroulent à l'extérieur.

Ce sont les voyages qui, jusqu'à maintenant, étaient toujours d'une seule journée et qui ont recueilli chaque fois l'agrément d'une centaine de personnes.

Ils sont financés en totalité par les retraités et payés d'avance au cours des inscriptions après que le B.A.S. en ait étudié les plus justes prix avec le Service Transports et les différents établissements d'accueil : restauration et visites.



Pique-nique 24 juin. Les champions de la «Boule au but» (Photo Tosi L.)



1



2



3



4



5

5 - Voyage en Vercors. Cave coop. de Die (Photo C. Dalverny)
6 - Repas de fin d'année (Photo P. Gontier)



6



Repas de fin d'année (Photo P. Gontier)

Trois voyages se sont déroulés en 1980 :
 24 mars.....Marseille,
 12 mai.....le Vercors,
 8 septembre.....gorges du Tarn.

De l'avis unanime des participants, une mention spéciale est à accorder à la sortie en Vercors qui, sur tous les points, a été une complète réussite. D'une part, l'aspect touristique de cette belle région ; d'autre part, le côté historique, puisque le Vercors demeure un haut lieu de la Résistance de la dernière guerre ; enfin, l'accueil et la qualité incontestable des divers établissements qui ont hébergé notre groupe.

Une fois par an, en novembre généralement, grâce à l'œil exercé des deux caméraman du BAS, un après-midi cinéma permet à tous les retraités, même à ceux qui ne peuvent pas prendre part aux voyages, de vivre ou de revivre de belles journées au cours desquelles l'ambiance habituelle ne fait pas défaut et qui laissent au cœur des habitués un souvenir inoubliable qu'ils aiment revivre en se voyant sur l'écran.

Le Bureau d'aide sociale adresse ses plus vifs remerciements aux groupes et aux personnes, anonymes ou connus qui, pour services rendus ou à l'occasion

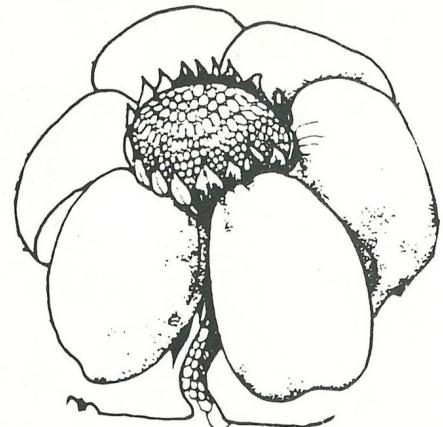
d'étapes familiales, ont versé des dons à son profit.



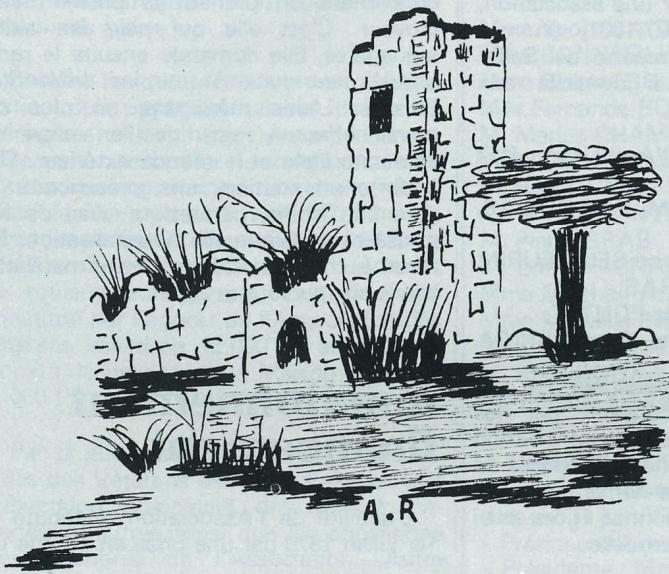
Repas de fin d'année (Photo P. Gontier)

Il entend bien poursuivre et surtout améliorer ses activités dans la voie qu'il s'est tracée et qui donne la possibilité aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite de participer à des loisirs qui leur sont devenus nécessaires et indispensables dans le monde d'aujourd'hui, bruyant et moderne qui souffre du manque de contact humain et de passivité envers les autres.

S. ROBERT
Adjoint au Maire



Salindres



Tout au long de tes rues depuis quarante années
 J'ai promené mes pas
 A l'ombre de tes murs j'ai appris l'alphabet
 Et compté sur mes doigts.

Il y a des cités bien plus belles que toi
 Je les ai visitées
 J'ai toujours le désir de revenir vers toi
 Tu es ma préférée.

A deux pas de la mer, de la belle montagne
 Tu a su te placer
 Tes rues s'en vont tout droit vers la verte campagne
 Où je peux m'évader.

Des grands noms de l'histoire ont battu tes pavés
 Vu la Tour Bécamel
 Tout cela, maintenant devenu ton passé
 Te paraît irréel.

Un grand homme a voulu que par tes cheminées
 Tu aies de l'importance
 Quelquefois je reçois tes brumes et tes fumées
 J'en vois bien d'autres en France.

Il ne se passe rien chez toi, le plus souvent
 Je ne m'en fâche pas
 La presse chaque jour parle de toi pourtant
 Et ne s'en lasse pas.

Des peines et des joies j'ai connu en tes murs
 C'est ma vie, c'est ta vie
 Je ne chercherai pas un asile plus sûr
 Car le mien est ici.

S.R.

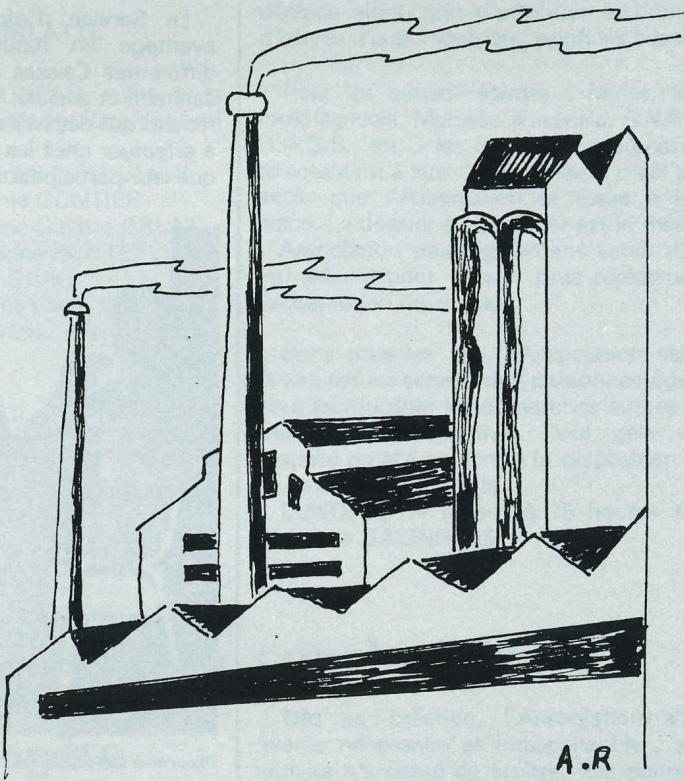


PHOTO PEVRONITO
 Portraits - Reportages - Mariages
 Cérémonies - Congrès - Identités

Tous travaux d'amateurs et professionnels

Photos industrielles

8, Rue Adrien Badin - 30340 SALINDRES - Tél. : (66) 85.62.66

● ASSOCIATIONS

association aide ménagère

origine

En mars 1973, sur l'initiative de Mme SEIGNEURIN, un groupe de personnes se réunissait pour constituer une association, régie par la loi du 1.07.1901, en vue d'organiser dans la Commune de Salindres l'Aide ménagère à domicile aux personnes âgées.

Le premier bureau de l'Association était constitué ainsi :

- Président d'honneur : M. Paul DUMAS, Maire,
- Présidente : Mme Simone SEIGNEURIN,
- Trésorier : M. Pierre GRAS,
- Secrétaire : Mlle Jeanne PONTET,
- Secrétaire adjoint : Mme Ginette BRUNI.

Le Service d'Aide ménagère est un avantage en nature consenti par les différentes Caisses de retraite et l'Action sanitaire et sociale. Ce sont les Caisses de retraite qui déterminent le nombre d'heures à effectuer chez les personnes âgées ainsi que leur participation éventuelle.

but

L'Association sert de lien entre les Caisses de retraite et les personnes âgées concernées en prenant la position employeur. C'est elle qui paie les aides ménagères. Elle demande ensuite le remboursement du coût par les différentes Caisses. L'aide ménagère, en plus du travail effectué, sert de lien entre la personne âgée et le monde extérieur. Elle apporte un soutien, une présence à la personne isolée, permettant ainsi de repousser une éventuelle hospitalisation. En résumé, c'est une aide morale et matérielle servie aux personnes âgées.

fonctionnement financement

L'activité de l'Association a débuté le 1er juillet 1970 par une prise en charge de



Photo Midi-Libre Salindres

SOGAMAT

MENUISERIE - CHAUFFAGE - CARRELAGE - SANITAIRE - ISOLATION

ouvert tous les jours (sauf dimanche) de 9h à 12h et de 14h à 19h

Route de Salindres - MAZAC - Tél. : 86.69.62 - 30340 ST-PRIVAT-DES-VIEUX

ASSOCIATIONS

18h/mois chez M. et Mme RAMO et l'embauche de la première aide ménagère, Mme Theldja CHEBBAB.

Au 30 juin 1980 l'effectif est de 12 aides ménagères effectuant 530 h/mois (moyenne 1er semestre 1980) auprès de 37 personnes âgées.

Comme indiqué précédemment, l'Association doit payer les salaires des aides ménagères et les charges correspondantes, et ensuite demander le remboursement auprès des organismes de retraite. Or il s'écoule en moyenne 1 mois 1/2 à 2 mois entre les sorties et les rentrées de fonds. D'où la nécessité de disposer d'un fonds de roulement important, celui-ci a été constitué par l'apport de l'Association des vétérans salindrois (2.000 F) et celui du Comité de gestion de la Maison d'accueil (1.000 F).

Par la suite, aux dons toujours renouvelés des Vétérans est venu s'ajouter une subvention municipale, des dons à mariages ou autres, ainsi que les cotisations des membres de l'Association. Autre élément important dans la constitution des fonds de roulement, la différence positive entre le prix de revient de l'heure d'aide ménagère et son taux horaire de remboursement par les organismes de retraite. Ce prix de revient favorable est dû au bénévolat de l'équipe dirigeante et à l'absence de frais généraux tels que loyer, chauffage, éclairage, l'Association étant hébergée gratuitement dans des locaux municipaux.

bilan au 31 décembre 1979

- Dû par les organismes de retraite	35.069,45
- Participations à recevoir des personnes âgées	656,40
- Disponible (Caisse + CCP + Caisse d'Epargne)	14.229,26
 Total de l'actif	 49.955,11
 - Avance reçue de la Caisse régionale d'assurance maladie	 6.181,78
- Charges sur salaires à payer	5.113,51
- Excédent au 31.12.79	38.659,82
 Total du passif	 49.955,11

au 30 juin 1980

Membres du Conseil d'administration suite à l'Assemblée générale du 12 juin 1980 :

Mme Yvonne AGNIEL
Mme BONNEFILLE
Mme Ginette BRUNI
Mlle Fernande BOURELY
M. Marius CHAMPETIER
Mme Claire DALVERNY
M. Paul DUMAS
Mme Irma GONTIER
M. Pierre GRAS
M. Gino MAGNANELLI
Mme Marthe PARRAT
Mme Marcelle PASQUET
Mlle Jeanne PONTET
M. René ROUX
Mme Marie-Thérèse VIALATTE

MEMBRES DU BUREAU suite à la réunion du Conseil d'administration en date du 12 juin 1980 :

- Président d'honneur : M. Paul DUMAS
- Présidente : Mme Irma GONTIER
- Vice-Présidente : Mme Ginette BRUNI
- Secrétaire : Mlle Jeanne PONTET
- Trésorier : M. Pierre GRAS
- Trésorier adjoint : Mme Claire DALVERNY
- Membre actif : Mme Marie-Thérèse VIALATTE.



l'aide ménagère pour qui ? comment l'obtenir ?

Les conditions générales d'admission imposées aux personnes âgées (pour toutes les formes d'aide sociale) doivent répondre aux critères suivants :

- Etre Français ou ressortissant d'un pays membre de la C.E.E. ;
- Etre âgé de 65 ans ou de plus de 60 ans au cas d'inaptitude au travail ;

- Etre dépourvu de ressources suffisantes. L'insuffisance des ressources est appréciée par rapport à un plafond qui est toujours celui des allocations de base de la Sécurité sociale ;
- Fournir un certificat médical prouvant l'inaptitude à accomplir les actes essentiels de la vie courante.

Suivant l'importance des ressources et toujours suivant un même plafond, il sera demandé par la Caisse prenant en charge le bénéficiaire de l'aide médicale à domicile, une participation aux frais.

Cela pour le régime général de la Caisse régionale d'assurance maladie Languedoc-Roussillon. L'Association salindroise est autorisée par la C.R.A.M. à faire l'enquête préliminaire et transmet le dossier à l'assistante sociale d'Alès. Celle-ci se déplace alors, afin d'attribuer le nombre d'heures d'aide ménagère, selon les besoins.

Pour les autres régimes : Mines, Mutuelle agricole, Mutuelle artisanale, S.N.C.F., D.A.S.S., etc... les intéressés s'adressent directement à leur Caisse, mais il n'est pas exclu que l'Association le fasse à leur place. Le dossier à constituer est le même. L'Association peut également servir d'intermédiaire pour obtenir plus rapidement l'acceptation du dossier.

Dans tous les cas, l'Association salindroise est au service des personnes âgées pour leur faciliter les démarches auprès de leur Caisse respective. Pour cela elle rappelle qu'elle se tient à la disposition de toute personne âgée le :

LUNDI de 14 heures à 15 heures à la Mairie de SALINDRES.

conclusion

Dès sa création, l'Association s'est avérée nécessaire et indispensable ; son activité n'a cessé de croître. Elle poursuit son bonhomme de chemin sous la houlette de Mme GONTIER, Présidente depuis le 22 juin 1978, Mme SEIGNEURIN nous ayant quittés le 7 janvier 1978 à la suite d'une cruelle maladie.

L'Association dispose de finances saines et souhaite étendre son activité. Pour cela il faudrait avant tout que les plafonds de ressources qui déterminent l'attribution d'heures d'aide ménagère soient abaissés afin que plus de personnes âgées puissent y prétendre. C'est le voeu que nous formulons.

● AMENAGEMENTS

réseaux et assainissement

réseau public d'eau potable

A / RESERVOIRS

2 châteaux d'eau situés quartier de PUECH VAUDON, un enterré, l'autre sur tour.

1) Réservoir enterré de 500 m³ desservant la ville,

cote au sol : 170,000 m altitude

cote radier : 169,000 m altitude

cote trop-plein : 173,000 m. altitude

Alimenté par une conduite en amiante-ciment et un robinet-vanne à flotteur de 250 mm eau traitée en provenance du château d'eau de l'Usine Rhône-Poulenc.

- Réserve distribution 350 m³,
- Réserve incendie 150 m³,

A l'intérieur une station de pompage de 2 groupes électro-pompes d'une puissance de 5 cv à commande automatique par ligne pilote et horloge pour refoulement sur réservoir de 300 m³ surélevé.

2) Réservoir sur tour de 300 m³ desservant la campagne,

cote au sol : 179,000 m altitude

cote radier : 197,000 m altitude

cote trop-plein : 202,000 m altitude

Alimenté depuis le réservoir enterré par une conduite de refoulement en acier Ø 100 mm de 61,00 ml.

- Réserve distribution 200 m³.
- Réserve incendie 100 m³.

B / CANALISATIONS

- Canalisations en fonte Ø 150 x 170 mm	516,00 ml
- Canalisations en fonte Ø 125 x 144 mm	2.492,00 ml
- Canalisations en fonte Ø 100 x 118 mm	944,00 ml
- Canalisations en fonte Ø 80 x 98 mm	695,00 ml
- Canalisations en fonte Ø 60 x 77 mm	654,00 ml
- Canalisations en fonte Ø 50 x 66 mm	150,00 ml
- Longueur canalisations fonte Ø toutes sections	5.451,00 ml
- Canalisations en amiante ciment Ø 250x292 mm	710,00 ml
- Canalisations en amiante ciment Ø 200 x 238 mm	1.426,00 ml
- Canalisations en amiante ciment Ø 150 x 170 mm	1.312,00 ml
- Canalisations en amiante ciment Ø 125 x 149 mm	818,00 ml
- Canalisations en amiante ciment Ø 100 x 124 mm	2.063,00 ml

- Canalisations en amiante ciment Ø 60 X 80 mm	168,00 ml
- Longueur canalisations A.C. Ø toutes sections	6.497,00 ml
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 143,2 x 160 mm	294,00 ml
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 125,8 x 140 mm	132,00 ml
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 92,4 x 110 mm	880,00 ml
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 63 x 75 mm	594,00 ml
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 53 x 63 mm	6.183,00 ml
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 52 x 58 mm	6.350,00 ml.
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 42 x 50 mm	4.749,00 ml
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 33,6 x 40 mm	3.030,00 ml
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 26,8 x 32 mm	7.010,00 ml
- Canalisations en chlorure de polyvinyle rigide Ø 18,6 x 25 mm	4.530,00 ml
- Longueur canalisations C.P.V.R. Ø toutes sections	33.752,00 ml
- Canalisations en polyéthylène Ø 50 x 60 mm.	40,00 ml
- Canalisations en plomb Ø 40 x 54 mm	322,00 ml

Longueur totale du réseau d'alimentation d'eau potable 46.062, 00 ml

C / COMPTEURS

- Nombre d'abonnés :	1.300
- Services municipaux	

a) Bâtiments communaux

9 compteurs Ø	12 et 15 mm
7 compteurs Ø	20 mm
3 compteurs Ø	25 mm
7 compteurs Ø	30 mm
2 compteurs Ø	40 mm
1 compteur Ø	60 mm
1 compteur Ø	100 mm

Au total : 30 compteurs toutes sections.

b) Appareils publics recensés

(passant tous par comptage)	
- Bouches de lavage	1
- Bouches d'arrosage (jardins publics)	25
- W.C. publics	3
- Lavoirs publics et Bains-Douches	1
- Chasses d'égout de 1.000 litres	9
- Chasses d'égout de 300 litres	2

Au total : 41 compteurs toutes sections.

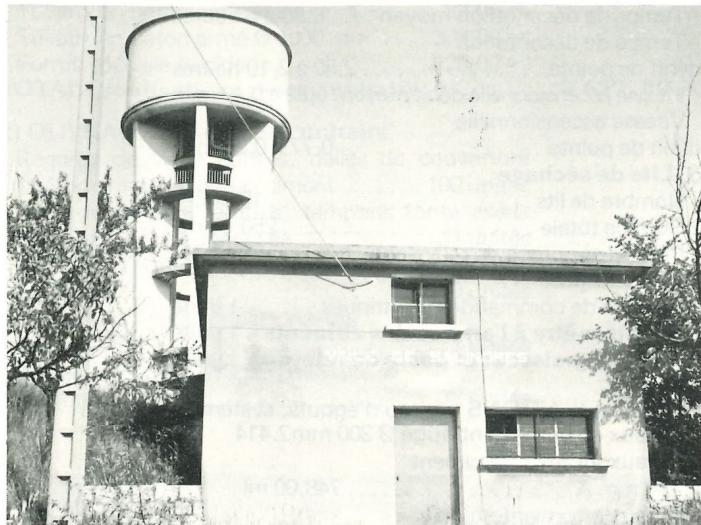
Consommation municipale

(référence année 1978) 43.452 m³ d'eau dont 35.500 m³ déversés au tout-à-l'égout assujettis à la taxe Assainissement.

AMENAGEMENTS

D/ SERVICE INCENDIE

- Poteaux d'incendie sous coffre Ø 100 mm sur socle, à une sortie de 100 mm et 2 sorties de 60 mm	33 unités
- Poteaux d'incendie sous coffre Ø 60 mm sur socle, à une sortie de 60 mm	3 unités
- Bouches d'incendie de 60 mm à une sortie symétrique 65/70 mm	5 unités
- Bouches d'incendie de 40 mm de lavage et d'arrosage, raccord de sortie symétrique	8 unités
Au total :	49 unités



Le château d'eau (Photo X)

réseau pluvial

1/ CANALISATIONS

- Egout forme ovoïde 100 x 70	448,00 ml
- Tuyaux en béton armé centrifuge Ø 800 mm R	743,00 ml
- Tuyaux en béton armé type «Bonna» Ø 800 mm R	716,75 ml
- Tuyaux en béton armé centrifugé Ø 600 mm R	173,00 ml
- Tuyaux en béton armé centrifugé Ø 500 mm R	172,00 ml
- Tuyaux en béton armé centrifugé Ø 400 mm R	730,00 ml
- Tuyaux en béton armé centrifugé Ø 300 mm R	819,20 ml
- Tuyaux en béton armé centrifugé Ø 250 mm	223,50 ml
- Tuyaux en béton comprimé Ø 150 mm	62,00 ml
TOTAL canalisations réseau pluvial	4.087, 45 ml

2) OUVRAGES sur réseau pluvial

- Regards de visite coffrés en trémie avec tampon fonte «série lourde» sous chaussée	50 unités
- Regards borgnes de jonction, dalle B.A.	7 unités
- Regards de visite à anneaux circulaires préfabriqués Ø 800 mm, tampons fonte «série lourde» type sous chaussée	23 unités
- Regards de visite Ø 500 mm, tampons fonte «série légère» type sous trottoir	8 unités
- Regards de visite à anneaux circulaires préfabriqués Ø 800 mm, avec grille avaloir «série lourde» type sous chaussée	7 unités
- Avaloirs directs avec grille légère sur regards	55 unités

- Bouches d'égout simples, dallot fonte 100 x 50.	12 unités
- Bouches d'égout doubles, siphôïdes, à 2 dallots fonte de 40 x 100	9 unités
- Aqueducs de Ø 1000 mm.	2 unités

assainissement

Les eaux susceptibles d'être déversées dans le réseau d'égouts sont les suivantes :

1. - Eaux usées domestiques comprenant :
 - les eaux ménagères (lavage, toilette),
 - les eaux vannes (urine et matières fécales).
2. - Eaux pluviales comprenant :
 - les eaux de pluie proprement dites,
 - les eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeubles.
3. - Eaux usées autres que domestiques sans caractéristiques spéciales sous les réserves suivantes :

Leur déversement doit, conformément à l'article L.35-8 du Code de la Santé publique, être expressément autorisé par le Service Assainissement.

Pour être admises, ces eaux ne doivent être susceptibles ni par leur composition, ni par leur débit, ni par leur température de porter atteinte soit au bon fonctionnement et à la bonne conservation des installations, soit à la sécurité et à la santé des agents du Service Assainissement. De plus, elles doivent satisfaire aux conditions imposées par l'instruction du Ministre de l'Industrie du 6 juin 1953 relative au rejet des eaux résiduaires par les établissements classés (J.O. du 20 juin 1953) après correction le cas échéant (acidité, matières en suspension, etc.).

Les entreprises susceptibles de déverser dans le réseau des huiles, goudrons, peintures ou des corps solides, sont tenues d'installer, au départ de leur branchement, un puisard de décantation de capacité suffisante pour qu'aucun de ces produits n'atteigne le réseau, et muni d'une cloison siphôïde ; elles sont également tenues d'assurer le curage et le nettoyage régulier de ces puisards.

4. - Eaux usées autres que domestiques à caractéristiques spéciales :

Des eaux usées autres que domestiques entraînant pour le réseau et la station d'épuration des sujétions spéciales d'équipement et d'exploitation peuvent être admises selon les conditions à définir dans chaque cas, pouvant notamment comporter des participations financières aux frais de premier équipement et d'exploitation.

Déversements interdits

Quelle que soit la nature des eaux rejetées, il est formellement interdit de déverser :

- le contenu des fosses fixes,
- l'effluent des fosses de type dit «fosses septiques»,
- des ordures ménagères,
- des liquides ou vapeurs corrosifs, des acides, des matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions,
- des composés cycliques hydroxylés et leurs dérivés, notamment tous les carburants et lubrifiants,
- des vapeurs ou des liquides d'une température supérieure à 50°,
- des eaux non admises rubrique précédente,
- et d'une façon générale, tout corps solide ou non, de nature à nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement (il est interdit aux bouchers, charcutiers et autres industries alimentaires de déverser dans les égouts le sang et les déchets d'origine animale, tels que poils, crins, etc...).

Le Service Assainissement se réserve le droit d'effectuer, chez tout abonné et à toute époque, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile.

● AMENAGEMENTS

réseau d'égouts

- RESEAU SEPARATIF

- Eaux usées et eaux vannes séparées des eaux pluviales recueillies dans un collecteur différent.

- RESEAU UNITAIRE ou PSEUDO-SEPARATIF :

- Eaux usées et pluviales mélangées dans des collecteurs communs.

- RESEAU PLUVIAL : Eaux de ruissellement en provenance des chaussées.

réseau séparatif

1) STATION D'EPURATION :

installations pour le traitement des eaux usées en provenance de l'agglomération de Salindres.

Système d'épuration par OXYDATION TOTALE : BIOACTIVATOR.

Il groupe, en un seul ensemble, les traitements d'épuration physique et biologique. Il reconstitue, en un groupe compact, les facteurs de régénération de l'eau, tels qu'ils opèrent dans les rivières qui sont restées des stations de traitement naturel, tant qu'on n'a pas contrarié, par des pollutions répétées, leur pouvoir auto-épurateur s'exerçant spontanément sous l'action de l'air et du soleil.

L'effluent est complètement épuré et répond aux exigences, c'est-à-dire :

- matières en suspension : maximum 30 mg / l
- DBO 5 : maximum 40 mg / l
- test de putressibilité négatif (odeur et couleur).

Le BIOACTIVATOR fonctionne automatiquement en service continu, tant pour l'oxydation que pour la décantation, ce qui assure une garantie d'efficacité et de sécurité. Ces qualités résultent de la conception et de l'agencement même du principe avec essentiellement :

- La forme annulaire du bassin d'oxydation où sont évitées les interruptions ou alternances de service et d'arrêt avec tous les inconvénients qui en dérivent.

- L'aération par rotors à pales graduées ayant un triple rôle :

1) Une capacité d'oxygénation (O.C.) élevée avec un rendement de l'ordre de 3,5 à 3,8 d'oxygène kWh.

2) - Une incorporation optimale de cet oxygène grâce au mouvement de turbulence créé par les aérateurs eux-mêmes, de telle sorte que le mélange s'effectue de manière continue, répétée et double, en surface et en profondeur.

3) - Une discipline du mouvement organisant la trajectoire hydraulique, par la répartition des pales, plus ou moins espacées le long de l'axe, pour maintenir la continuité du mouvement en spirale, disposition qui est d'ailleurs à la base d'un des brevets du BIOACTIVATOR.

La perte de charge dans le BIOACTIVATOR est très faible, de l'ordre de 10 à 20 cm, de telle sorte que les relevages, lorsqu'ils sont nécessaires, sont résultats au strict minimum.

La charge au sol ne dépasse pas 300 à 400 g / cm².

Dimensions des ouvrages :

Calculées suivant des données de base pour une population de 4.000 à 5.000 habitants, pour un volume moyen journalier de 800 à 1.000 m³ de charge polluante (DBO 5) en KG / J de 210 à 270, débits moyens correspondants entre 33,4 et 41,6 m³ / h, débits de pointe entre 80 et 100 m³ / h.

1) Bassin d'oxydation

- Diamètre hors-tout 26,00 m (intérieur des parois)
- Hauteur d'eau 2,00 m

- Hauteur des murs 2,30 m
- Volume 846,000 m³
- Temps de contact 25 à 20 heures
- Charge volumique en kg / m³ 0,255 à 0,319

- Nombre de ponts 2 unités
- Rotors d'oxydation par pont 2 unités
- Capacité d'oxygénation (O.C.) 20.120 gr / h.

2. Bassin de décantation central

- Diamètre 11,50 m
- Hauteur d'eau 2,00 m
- Volume 208,000 m³
- Temps de décantation moyen 6,20 à 5 heures
- Temps de décantation débit de pointe 2,50 à 2,10 heures
- Vitesse ascensionnelle débit moyen 0,32 à 0,40 m / h
- Vitesse ascensionnelle débit de pointe 0,77 à 0,96 m / h

3. Lits de séchage

- Nombre de lits 10 unités
- Surface totale 250,00 m²
- Puisard et pompe de recyclage 1 unité.

4. Technique

- Armoire de commandes électriques 1 unité
- 5. Débit-mètre à l'arrivée des effluents 1 unité
- 6. Bac-Dégraisseur et poste de relevage 1 unité

2) CANALISATIONS (réseau d'égouts, système séparatif).

- Tuyaux en béton centrifugé Ø 300 mm 2.414
- Tuyaux en amiante-ciment Ø 250 mm A 748,00 ml
- Tuyaux en amiante-ciment Ø 200 mm A 2.582,00 ml
- Tuyaux en amiante-ciment Ø 150 mm A 1.142,00 ml
- Tuyaux en amiante-ciment Ø 125 mm A 127,00 ml
- Tuyaux en amiante-ciment Ø 100 mm A 122,00 ml
- 4.721,00 ml
- Tuyaux en chlorure de polyvinyle Ø 200 mm A 808,00 ml
- Tuyaux en chlorure de polyvinyle Ø 150 mm A 145,00 ml
- 953,00 ml
- TOTAL canalisations réseau séparatif 6.333, 00 ml**

3) OUVRAGES sur réseau séparatif

- Bâches de relevage en B.A. avec dalle de couverture, façon trémie, capots fonte à fermeture hydraulique, équipées pompes submersibles dilacératrices «Flygt» avec vannes, clapets de retour, panier de dégrillage, trop-plein de décharge, armoire de commande 2 unités
- Bacs de dessablage coffrés, tampons fonte «série lourde» type sous chaussée 11 unités
- Regards de visite à anneaux circulaires préfabriqués Ø 800 mm, regards tampons fonte «série lourde» type sous chaussée 158 unités
- Chasses d'égout automatiques de 1 000 litres 9 unités
- Chasses d'égout automatiques de 300 litres 2 unités

AMENAGEMENTS

réseau unitaire pseudo-séparatif

1) CANALISATIONS

- Tuyaux en béton centrifugé Ø 250 mm . 277,00 ml
 - Tuyaux en béton centrifugé Ø 300 mm 2.414,00 ml
 - Tuyaux en béton centrifugé Ø 400 mm 3.789,00 ml
 - Tuyaux en béton centrifugé Ø 500 mm 1.443,00 ml
 - Tuyaux en béton centrifugé Ø 600 mm . 664,00 ml
 - Tuyaux en béton armé Ø 700 mm..... 525,00 ml
 - Tuyaux en béton armé Ø 800 mm..... 82,00 ml
 - Tuyaux en béton armé Ø 1000 mm..... 308,00 ml
 - Forme spéciale ovoïde 125,00 ml
- TOTAL canalisations réseau unitaire 9.627, 00 ml**

2) OUVRAGES sur réseau unitaire

- Regards de visite coffrés, dalles de couverture en béton armé et plaques ciment 100 unités
- Regards de visite coffrés, tampons fonte «série lourde», type sous chaussée..... 37 unités
- Bouches d'égout doubles siphôïdes, dallots fonte 40 x 100. 49 unités
- Bouches d'égout simples, dallots fonte 50 x 100..... 7 unités
- Bouches d'égout à regard de visite et grille fonte 38 unités

- Bouche d'égout simple, grille fonte «série lourde», type sous chaussée 1 unité
- Bouches d'égout simples avec grille fer .. 9 unités
- Bouche d'égout préfabriquée siphôïde... 1 unité
- Chambre de visite grand modèle..... 1 unité

assainissement

TOTALITE DU RESEAU

1) CANALISATIONS

- Réseau séparatif..... 6.333 ml
- Réseau unitaire pseudo-séparatif 9.627 ml
- Réseau pluvial 4.087 ml
- **Longueur totale ensemble du réseau Assainissement 20 km.047 mm**

2) OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 2 bâches de relevage
- 11 regards de dessablement
- 11 chasses d'égout automatiques de 1.000 et 300 litres
- 392 regards de visite tous modèles
- 2 aqueducs.
- 181 bouches d'égout et avaloirs de tous modèles.



Station d'épuration (Photo X)

du soleil pour le chauffage

la station solaire

Maître de l'ouvrage : VILLE DE SALINDRES
Maître d'œuvre :
Ateliers d'Ingénierie et d'Architecture :
Victor SAGE, Architecte
6, rue des Prés-St-Jean
30100 ALES

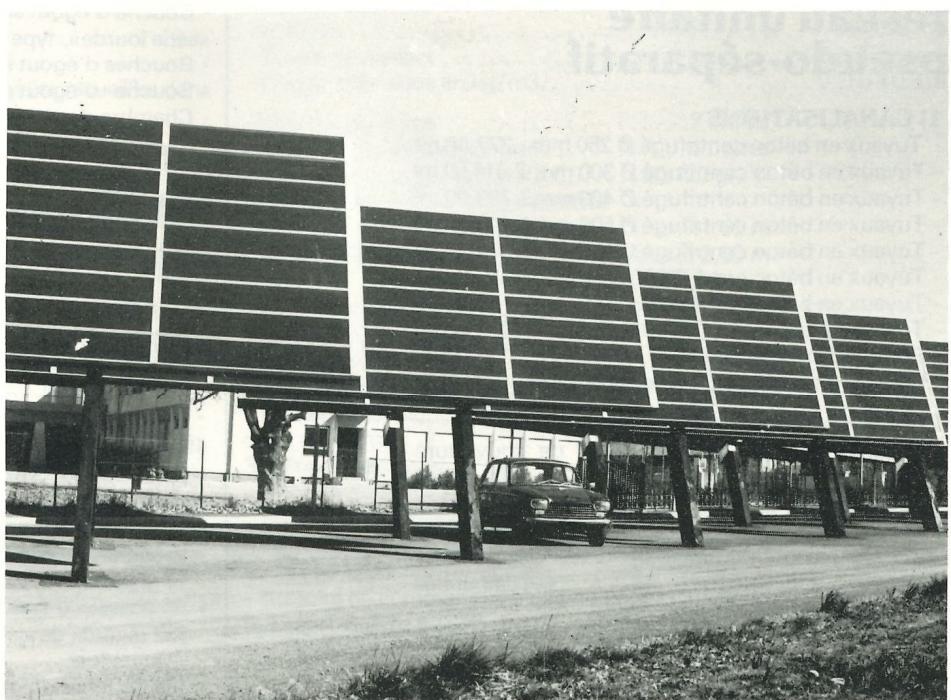


Photo Mairie

La création d'une station solaire à Salindres s'intègre dans l'opération d'urbanisme destinée à l'aménagement de la zone qui regroupe les activités publiques et sociales de la Ville. Cette opération dont une partie est terminée comprend :
- en 1ère phase : la Mairie, le C.E.S. 600 avec 5 logements de fonction ;

- en 2ème phase : divers autres équipements.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'OPÉRATION

Principe de fonctionnement

Production d'eau chaude par capteurs solaires, plans à effet de serre et à circulation de liquide caloporteur (eau ordinaire). Distribution du fluide caloporteur dans une boucle qui alimente un stockage de 25.000 l dans une citerne sans échangeur.

Capteurs à effet serre, orientation sud avec inclinaison à 60°.

Surface de chaque panneau : 30 m².

Surface totale : 420 m².

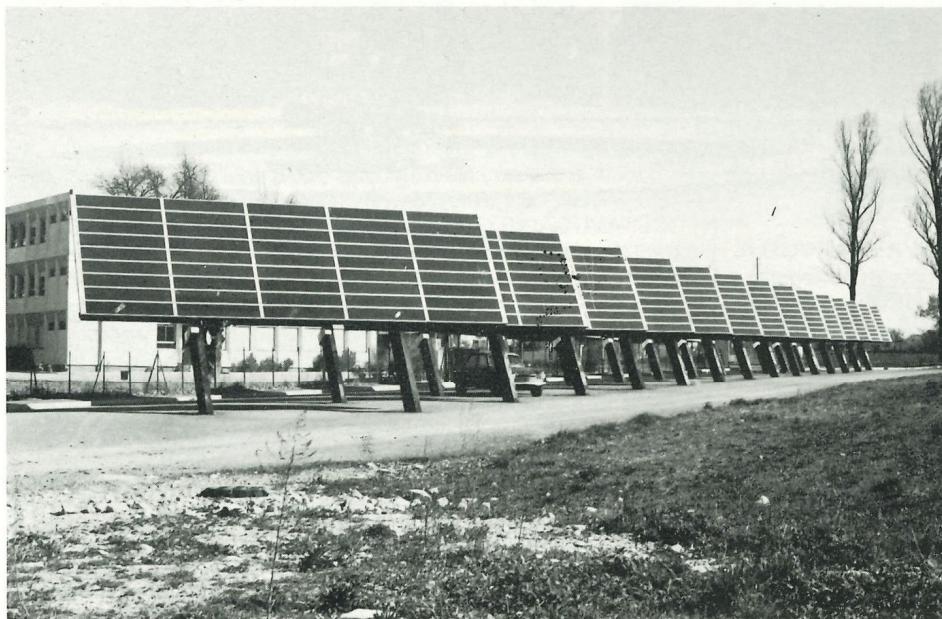


Photo Mairie



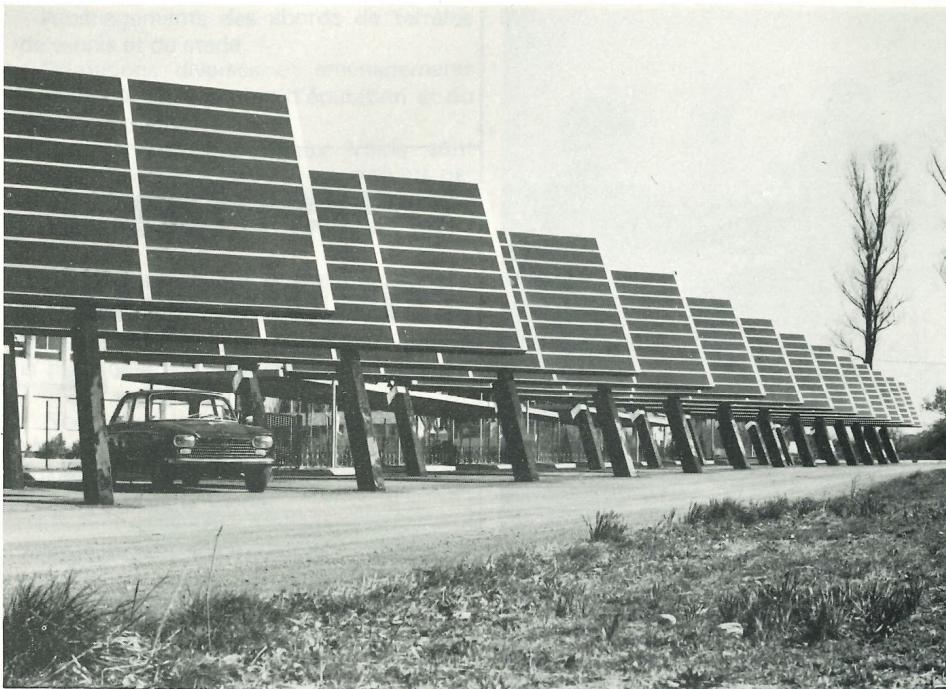


Photo Mairie

INTERET DE L'OPERATION

L'opération constitue une «première» compte tenu que la station solaire fonctionne en chauffage urbain et que cette expérience dépasse le cas courant du chauffage d'un bâtiment.

- Intérêt technique et économique

Les régimes variés et complémentaires des bâtiments entraînent un étalement des différents besoins sur toute l'année et permettent une utilisation continue donc rationnelle et rentable de la centrale solaire.

L'étude de la captation permettra de définir le «gisement» solaire de SA-LINDRES.

INNOVATION D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE

- La centrale solaire présente l'avantage de la flexibilité et peut s'accroître ultérieurement pour répondre à l'extension de la zone urbanisée, et donc des besoins techniques.

- L'implantation des capteurs sur les parkings qui permet de dégager le sol, est une solution d'intégration économique des surfaces de captation en milieu urbain.

COUT DE L'OPERATION

(1ère tranche)	1.000.000 F
- Financement de l'opération au moyen d'un emprunt	1.000.000 F
- Subvention de l'Agence des économies d'énergie	190.000 F
- Subvention pour campagne de mesures	60.000 F

PREMIERS RESULTATS

L'installation est véritablement opérationnelle depuis janvier 1980.

Les résultats de la campagne de mesures effectuée par les Services de l'Ecole nationale supérieure des mines d'Alès sont déjà encourageants :

- couverture des besoins en chauffage en mars de 30 % par l'énergie solaire ;
- les rendements de captation sont de l'ordre de 40 %.

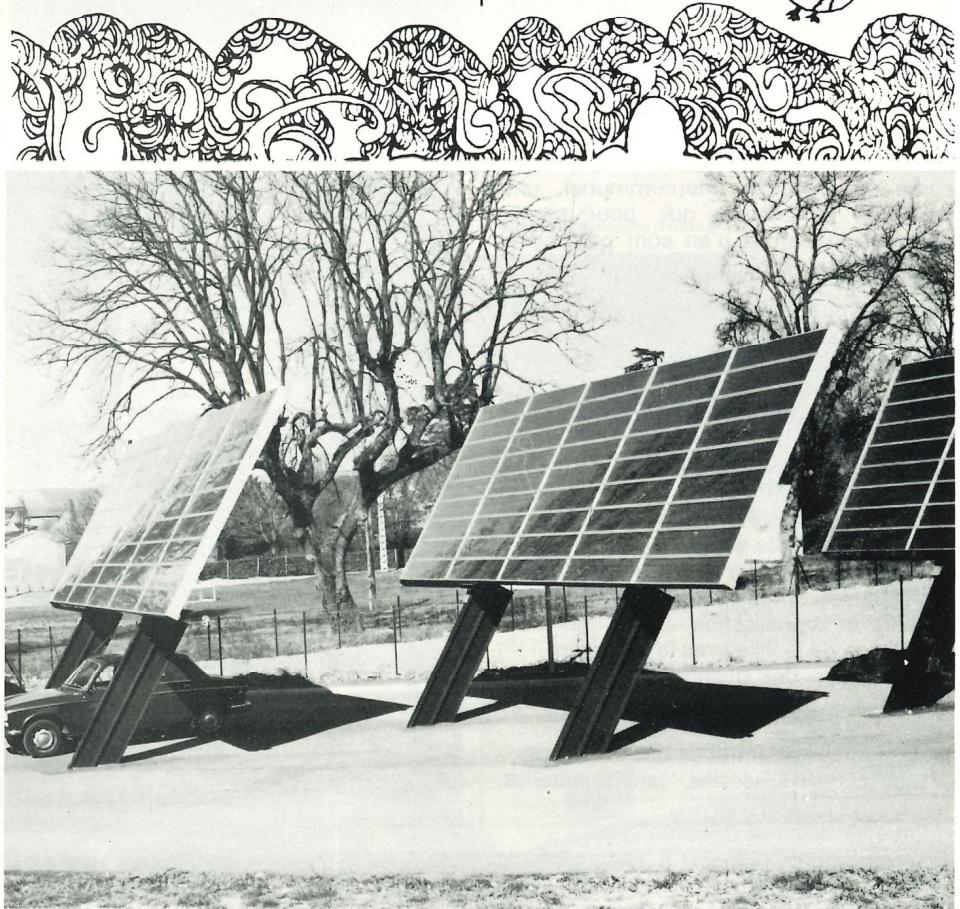


Photo Mairie



Éboueurs au travail (Photo Midi-Libre)

Les employés à la Voirie effectuent en plus des tournées de ramassage des ordures ménagères, qui se font dans le cadre du Syndicat intercommunal, une multitude de travaux qui, pour passer peut-être inaperçus n'en sont pas moins existants et au service de tous.

Nous vous en donnons quelques exemples :

- Remise en état des locaux de l'ancienne Mairie qui ont été mis à la disposition des retraités qui occupaient auparavant une salle de classe chez Rhône-Poulenc. En plus de ces locaux fraîchement rénovés, les Services municipaux ont savamment aménagé un jeu de boules qui fait la joie de nos aînés pendant la période estivale.
- Entretien des chemins ruraux et voies communales. Implantation de panneaux routiers et signalisation au sol en ville. Nettoyage de la ville avec la balayeuse.
- Ramassage des déchets de jardins par service spécial en dehors du ramassage des ordures.
- Désherbage et entretien des cimetières.
- Espaces verts, écoles, jardins publics, terrains de sports.
- Entretien cabines téléphoniques.
- Implantations diverses à l'occasion de fêtes municipales et transport de matériel.
- Participation aux travaux d'organisation de fêtes de sociétés diverses.



Cabine téléphonique (Photo Midi-Libre)

personnel municipal service voirie

- Aménagements des abords de terrains de tennis et du stade.
- Plantations diverses et aménagements des abords de la station d'épuration et du dépôt d'ordures.
- Les Services municipaux Voirie sont souvent appelés à des travaux délicats par une participation efficace et méconnue du public quelquefois.

C'est là leur vraie valeur et l'occasion unique de voir combien ce personnel œuvre au service de tous sans rechigner à la besogne aussi mauvaise soit-elle parfois.

Nous vous laissons le soin de voir par photos ci-contre les multiples tâches auxquelles sont assimilés les Services municipaux de la Voirie.



Salle pour retraités (Photo M.L.)



Nettoyage du marché (Photo M.L.)



Balayeuse au travail (Photo Mairie)

sport pour tous avec Midi-Libre

CROSS

Important succès du «CROSS POUR TOUS» à l'occasion du 25ème anniversaire de l'A.S.S.

- 258 licenciés aux différentes sections de l'Association sportive salindroise, mais aussi non licenciés qui participèrent à cette manifestation qui connut une totale et complète réussite.

Raphaël PUJAZON, six fois champion de France consécutivement en cross-country, champion d'Europe de 3000 m steeple, était là invité par les organisateurs pour donner le départ aux côtés de M. DUMAS, Maire (notre photo).

tennis de table

Les championnats Languedoc-Roussillon de tennis de table se sont déroulés le 4 mai à Castelnau-le-Lez réunissant les meilleures raquettes de la région qui regroupe cinq départements s'étendant de la Lozère aux Pyrénées.

Nos pongistes salindrois, amplement représentés, ont brillé à cette manifestation et les titres obtenus ont flatté avantageusement les animateurs du tennis de table et en particulier M. Gérard BERARD qui se dépense sans compter

pour tout ce petit monde.

Toutes nos félicitations pour les résultats obtenus qui ont permis à l'équipe du Club d'accéder en Division régionale 1 du Championnat de France de Tennis de table.

boules

Près de 1.200 joueurs, 15.000 francs d'indemnités et de nombreuses coupes attribuées, tel est le bilan du festival bouliste qui du 11 au 20 juillet, a animé notre cité et en particulier la place Foch qui a connu un vif engouement de participants et de spectateurs et ce dans une ambiance des plus populaires.

L'organisation qui incombait à la section Pétanque de l'A.S.S. s'avéra en tout point remarquable, tout à l'honneur du président BAROT et de ses amis qui se dépensèrent sans compter pour la réussite de cette manifestation.

cyclisme

Disputée le dimanche 22 juin, la journée «Souvenir Yves Rieu» a connu une complète réussite.

Le matin, randonnée pour tous (71 participants) ; l'après-midi, course inter-régionale ouverte aux juniors - seniors C et B (86 concurrents).

Chez les cyclos l'A.S.P.T.T. Alès enlevait la Coupe de la Municipalité, le Vélo-Sprint de St-Ambroix celle du V.C.S., la M.J.C. de Cavaillon celle de l'A.S.S., le tandem REVERSAT-SABATIER celle de Sanitazur, Mlle BRUJAS de Vézenobres celle des Etablissements Budzin.

La course cycliste vit la victoire de l'Uzétien CAMARATA ; elle permet au Vélo-Club salindrois de s'adjuger pour un an la garde du challenge Yves Rieu.

football

Dimanche 13 avril, dernière étape à domicile pour les footballeurs de l'équipe fanion de l'A.S.S. qui a reçu Beaucaire, et des réservistes qui recevaient leurs adversaires de Clavières.

A l'image de toute une saison où le manque de punch ne lui permit pas d'inquiéter sérieusement comme elle aurait pu prétendre le faire, le leader Uzès,

l'équipe fanion de nos footballeurs a fait preuve d'une carence offensive qui la priva d'un succès face aux Rhodaniens. Les réservistes eux, qui se présentèrent à 8 joueurs seulement face à Clavières, subirent la loi du nombre et s'inclinèrent, malgré leur infériorité, à 4 contre 2.

canoë-kayak

Excellent performance pour le Canoë-Kayak salindrois qui s'est trouvé aux places d'honneur lors du critérium de l'Hérault qui s'est déroulé entre Ganges et St-Bauzille-de-Putois.

Parmi 132 participants, on relevait la présence d'une dizaine de représentants de l'A.S.S.

Chez les juniors, Thierry DELEMONTZ terminait 1er en K1 en 22'20"8 en obtenant la 4ème place toutes catégories devançant de 27" le conseiller technique régional, François BONNET (ex-champion du monde).

Les vétérans J.P. RODIER et LEXTREYTER terminèrent également 1ers en C2 dans le temps de 31' 57"65.

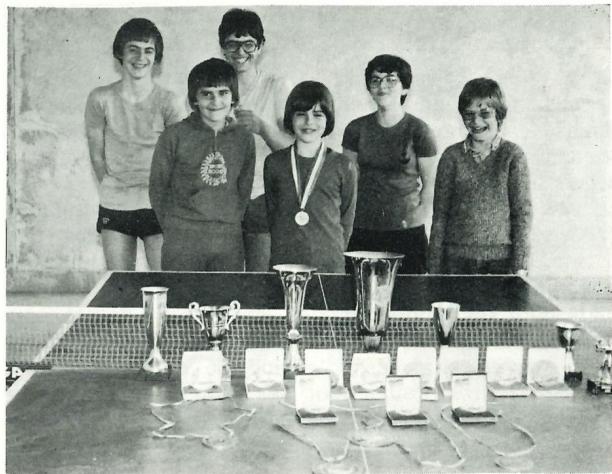
basket

Contrairement aux années précédentes, aucun titre départemental n'a couronné la saison des différentes formations de nos basketteuses.

Malgré ce, des benjamines aux seniors, les Salindroises ont tenu le haut du pavé de leur championnat puisque les benjamines, poussines, cadettes, minimes et seniors ont toutes terminé à la deuxième place des compétitions qui ont été proposées depuis octobre 1979. Benjamines et poussines ont raté de peu le «sacre» en terminant très près des championnes.



SPORTS



1	2
3	4
5	6
7	



- 1 - Cross
 2 - Tennis de table
 3 - Boules
 4 - Football
 5 - Canoë-kayak
 6 - Cyclisme
 7 - Basket
 (Photos Midi-Libre)



● SPORTS

rugby	natation	judo
<p>Face à une concurrence (toute sportive) difficile à surmonter dans une région où le football et le basket sont «rois», le rugby salindrois s'est fait, depuis plusieurs saisons, une place de choix au sein de l'activité sportive locale.</p> <p>Une école de rugby qui se défend honorablement dans les tournois auxquels participent ses jeunes équipes et surtout deux formations cadets et minimes qui, cette saison, ont réussi l'exploit de se qualifier toutes deux pour les poules finales à l'issue desquelles seront désignés les clubs Champions de Provence.</p>	<p>Deux cents tritons et ondines représentant les clubs de Nîmes, Alès, Bagnols, Beaucaire, Vauvert et Salindres participaient le 13 juillet à la 2ème journée des Championnats du Gard qui avaient pour cadre la piscine de la route de Célas.</p> <p>Un temps lourd et chaud présidait cette manifestation qui débuta le matin à 9 heures pour se terminer vers 17 heures. Un apéritif d'honneur servi sur place et la remise de coupes aux vainqueurs clôturèrent cette journée au cours de laquelle furent réussis d'excellents chronos. Plusieurs titres de champions du Gard et douze sélections ont été glanés cette année par les élèves du duo NOUAL-OSWALD et nous les en félicitons.</p>	<p>Magnifique spectacle offert par 190 judokas pour la rencontre inter-clubs qui s'est déroulée le dimanche 11 mai au gymnase municipal. Il s'agissait d'une compétition organisée par la section Judo de l'A.S.S. et qui mettait aux prises les judokas de Salindres, Tamaris et Alès (Cheminots et Judo-Club). Les vainqueurs et finalistes reçurent médailles d'or et d'argent qui concrétisaient leur excellente prestation. C'est Tamaris qui obtint le plus grand nombre de médailles suivie du Judo-Club alésien et de St-Ambroix, Salindres venant en 4ème position. Une belle journée de judo tout à l'honneur des porteurs de kimono.</p>
<p>automobile</p> <p>L'Ecurie Salindres à nouveau sur le pied de guerre avec l'organisation d'une nouvelle course de côte. En effet, il fallait remplacer la course de côte de Mons qui vit les débuts du Club Auto, mais qui dut être supprimée en raison de la gêne qu'elle occasionnait aux habitations de plus en plus nombreuses aux abords mêmes du parcours. Après des recherches dans toute la région, le col de Trélis fut retenu et pour bien montrer la volonté de l'Ecurie de faire de cette épreuve une des plus belles de la région, la décision était prise de la classer dans la catégorie nationale comptant pour le Championnat de Ligue Cévennes Roussillon. Cette épreuve connut un réel succès et les pilotes salindrois démontrent leurs capacités face à de redoutables concurrents.</p>	<p>moto</p> <p>Il est bien certain que l'on a beaucoup parlé de moto au 1er semestre de 1980 avec les deux épreuves organisées par le Moto-Club salindrois, qui se sont déroulées à Rousson les 2 mars et 25 mai. Mais il ne faut pas pour autant passer sous silence les motards du M.C.S. 1ers en Languedoc-Roussillon dans la catégorie «tourisme». Une performance qui fait honneur au Moto-Club du Président Bouchet.</p> <p>Notre photo - Haie d'honneur particulièrement sympathique que celle des motards du Moto-Club à l'occasion du mariage de leur trésorière adjointe : Mlle Jacqueline CAUVIN qui prenait pour époux M. Patrick EVESQUE.</p>	
<p>tennis</p> <p>Une bonne cinquantaine de licenciés participaient depuis mai au tournoi interne de tennis organisé par le club local et qui mit aux prises sur les courts de la route de Célas, les licenciés benjamins, minimes et cadets (garçons et filles).</p> <p>Un excellent esprit ne cessa de régner tout au long de cette manifestation mise sur pied par les responsables du Tennis salindrois en collaboration avec l'U.C.I.A. Cinq vainqueurs pour ce tournoi de tennis (jeunes) : Christophe CHMIEL, Isabelle DEL CONFETTO, Ugo BIANCHIN, Benedict CHARLET et Thierry FONTANA.</p>		<p>(Photo Midi-Libre)</p>

SPORTS



1	2
3	
4	5

- 1 - Automobile
2 - Tennis
3 - Natation
4 - Rugby
5 - Judo
(Photos Midi-Libre)



ECHOS-FLASH...

UNE NOMINATION BIEN MERITEE

A l'occasion d'une amicale visite rendue le 22 mars à l'Hôtel de Ville, M. BASSO Inspecteur d'Académie à Nîmes, remettait les Palmes académiques à notre Premier Magistrat nommé Chevalier dans cet ordre par M. le Ministre de l'Education nationale.

Cette cérémonie toute simple empreinte d'amitié était une récompense à l'action menée par le Maire de Salindres en faveur de l'Ecole.



(photo Midi-Libre)



(photo Midi-Libre)

M. LACROIX A FAIT SES ADIEUX A L'HOTEL DE VILLE

A l'occasion de son départ à la retraite, M. LACROIX, ancien directeur de l'Usine de Salindres, citoyen salindrois à part entière, qui avait accédé aux hautes fonctions de Directeur général adjoint à Rhône-Poulenc, tint à faire un «crochet» en ville afin de visiter les dernières réalisations effectuées au niveau municipal. Le chauffage solaire et le nouvel Hôtel de Ville reçurent sa visite et M. LACROIX félicita chaleureusement M. le Maire pour l'important effort effectué ces dernières années par la Municipalité pour moderniser et rénover Salindres.



(photo Midi-Libre)

BAPTEME DE L'AIR POUR 80 PASSAGERS

480 chevaux, 150 litres d'essence à l'heure pour cet appareil, dernier né de la série «Ecureuil» particulièrement adapté pour effectuer en toute sécurité le baptême de l'air, qui a permis à 80 passagers le samedi 12 juillet dans le cadre des festivités municipales, de survoler Salindres et ses environs à quelque 200 mètres d'altitude.

Une innovation dans le genre fort appréciée par les «baptisés» qui ont goûté au plaisir de voir Salindres «d'en-haut».



(photo Midi-Libre)

LE VERRE DE L'AMITIE POUR M. RENARD

L'Harmonie, l'Ecole de musique et les nombreux amis que compte M. RENARD étaient réunis autour du verre de l'amitié qu'offraient le Chef et le Directeur de l'Ecole de musique à l'occasion de sa nomination dans les Palmes académiques.

Si M. RENARD reçut officiellement la médaille des mains de M. DUPONT lors d'un congrès des médaillés des P.A. qui s'est tenu à Uzès, c'est au cours de cet apéritif qu'il recevait des mains de M. DUMAS, Maire, le diplôme signé de M. BEULAC, Ministre de l'Education nationale.



(photo Midi-Libre)

LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES

Conformément aux dispositions en vigueur, la liste préparatoire des Jurés d'assises est composée de neuf personnes qui sont désignées par un tirage au sort à partir de la liste électorale. Parmi ces neuf personnes deux ou trois seront peut-être retenues par les autorités judiciaires pour siéger en qualité de jurés au cours de l'année 1981. La liste salindroise se présente comme suit : Mme Evelyne GARD, Mme Anne-Marie ROUANET, Mme Marie-Rose LAGANIER, MM. Louis MAUBERNARD, Eugène PIERACCI, Yves COLLOMB, Raymond BRUN, Robert BOURET et Serge COUMOUL.

Notre photo : La Commission procédant au tirage au sort.

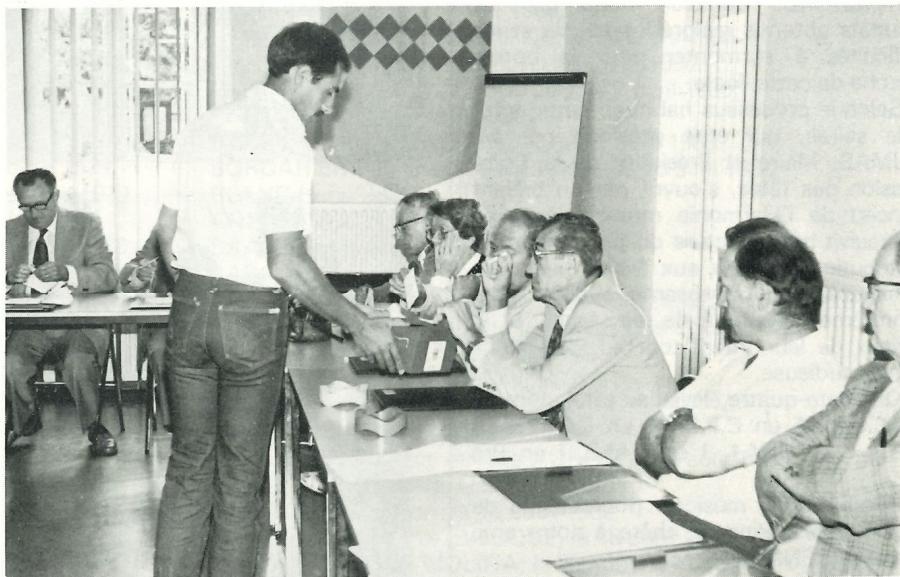


(photo Midi-Libre)

DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS

Préalablement aux élections sénatoriales du 28 septembre qui virent le succès de M. Gilbert BAUMET, Maire de Pont-St-Esprit, Président du Conseil général, M. André ROUVIERE, Maire de Bessèges, 1er Vice-Président du Conseil général, M. Edgar TAILHADES, Sénateur sortant, Président du Conseil régional, le Conseil municipal avait siégé le dimanche 7 septembre afin de désigner par un vote 15 délégués titulaires et 7 suppléants appelés communément «grands électeurs» lesquels (délégués titulaires) ont participé aux élections sénatoriales qui se sont déroulées à Nîmes.

Notre photo : Le plus jeune des Conseillers municipaux, M. Christian DURAND, procédant à la réception des bulletins de vote.



(photo Midi-Libre)

NOS ECOLES

rentrée scolaire

Brillante soirée de clôture pour l'Ecole de musique

Comme chaque année à pareille époque, avant de partir en vacances, l'Ecole de musique a proposé sa soirée de clôture.

Soirée de clôture qui, cette fois-ci, avait pour cadre la salle de l'A.C.E.P., laquelle en cette circonstance avait fait le plein des parents et amis des musiciens qui se retrouvaient pour assister à la distribution des prix et à l'audition des élèves, qui mettaient un terme à dix mois de travail.

Travail sanctionné sous diverses fortunes par les élèves de M. RENARD, selon l'application qu'ils ont apportée à leurs études musicales. Travail consciencieux, opiniâtre et jamais en défaut de leur professeur. Travail en coulisse et dans l'ombre, mais combien riche par les résultats obtenus malgré les soucis et les difficultés à surmonter pour la bonne marche de cette école.

Selon le processus habituel, cette agréable soirée, qui était présidée par M. DUMAS, Maire et Président de la Commission des fêtes, s'ouvrit par un brillant concert de l'Harmonie municipale et se poursuivit par la lecture du palmarès et la distribution des prix aux élèves, lesquels, dans une fort intéressante audition, démontrent la sûreté de leur talent et le sérieux de leur travail tout au long d'une année studieuse.

Quarante-quatre élèves au total, dont : 8 en C.P.1, 15 en C.P.2, 10 en C.E.1, 5 en C.E.2, 2 en C.M.1, 1 en C.M.2, 1 en Pré Sup.

Bonne année musicale pour l'Ecole de musique de Salindres, chère à notre ami, François RENARD.



Ecole maternelle
(176 enfants)
(Photo Midi-Libre)



Groupe Pagnol
(302 enfants)
(Photo Midi-Libre)



C.E.S. (410 élèves)
(Photo Midi-Libre)



Photo Midi-Libre

DEMOGRAPHIE

NAISSANCES

COLLOMB Michel, 1er octobre 1979.
TRAUCHESSEC Mélanie, 1er octobre 1979.
BERGOGNE Frédéric, 7 octobre 1979.
MAKHLOUF Nadia, 12 octobre 1979.
SIMONCIC Florent, 18 octobre 1979.
MARIN Arnaud, 18 octobre 1979.
BENOISTON Flavie, 21 octobre 1979.
CONTERIO Mélanie, 29 octobre 1979.
DUCHASSIN Delphine, 8 novembre 1979.
SEVCIK Régis, 23 novembre 1979.
DENNEULIN Gaëlle, 26 novembre 1979.
JOUVE Maguie, 29 novembre 1979.
AGNIEL Sandie, 2 décembre 1979.
MEGE David, 6 décembre 1979.
GARCIA Marion, 7 décembre 1979.
SOTILLO Armel, 12 décembre 1979.
CO VAN Ank Khoa, 17 décembre 1979.
GARD Laetitia, 18 janvier 1980.
DURANTON Philippe, 3 février 1980.
GLADZIGEWSKI Nelly, 9 février 1980.
LAMBERTI Benoît, 12 février 1980.
BONANNINI Laurent, 24 février 1980.
CZERNIELEWSKI Antony, 26 avril 1980.
FORGUES Laetitia, 29 avril 1980.
JUSTET Laure, 13 mai 1980.
SIMI Laetitia, 24 mai 1980.
JOUVE Philippe, 23 juin 1980.
MALACHANNE Etienne, 8 juillet 1980.
DISSAUX Myrtille, 20 juillet 1980.
DAL CERRO Florian, 3 août 1980.
PIALOT Jean-Guillaume, 5 août 1980.
WAZNER Loïc, 6 août 1980.
DUMAS Jean-Sébastien, 16 août 1980.
LARGUIER Sébastien, 16 août 1980.
ENJOLRAS Audrey, 20 août 1980.
BASTIEN Yohan, 25 août 1980.

MARIAGES

CHAREYRE Pierre et GONZALES Maria, le 20 octobre 1979.
AMADORI Patrice et AMADOR Hélène, le 22 décembre 1979.
BASTIEN Roger et REBOUL Josette, le 24 décembre 1979.
DUCROS Jean-François et PEREZ Dolorès, le 26 janvier 1980.
BRUNEL Raoul et DEMONTY Christine, le 15 mars 1980.
AUZEPY Thierry et CHAUSSINAND Dominique, le 5 avril 1980.
GERBINO Claude et MARTINEZ Annick, le 12 avril 1980.
MULLER Alain et ANTHEUNUS Myriam, le 19 avril 1980.
MOURGUES Michel et LEFEBVRE Liliane, le 19 avril 1980.
DAL CERRO Claude et MARTINEZ Florence, le 26 avril 1980.
ASTIER Daniel et PASSERON Marie-Christine, le 30 avril 1980.
GAFFIERO Bernard et ROUX Catherine, le 7 juin 1980.
REYMOND Alain et LEFEBVRE Nicole, le 14 juin 1980.
CORDOVA Isidore et RUIZ Ludie, le 28 juin 1980.
EVESQUE Patrick et CAUVIN Jacqueline, le 5 juillet 1980.
PENNABLE Michel et PUJOL Nicole, le 5 juillet 1980.

FARCE Paul et LAFFONT Martine, le 12 juillet 1980.
JOANNON Luc et AYALA Muriel, le 12 juillet 1980.
HELLIOT Pierre et DELBIANCO Eliane, le 26 juillet 1980.
PANTOUSTIER Maurice et LICARI Béatrice, le 26 juillet 1980.
RAPHET Philippe et POLLAZON Marie-Thérèse, le 1er août 1980.
LITZLER Désiré et NOUELLE Rosemonde, le 2 août 1980.
SERGIEN Jean et FONTANA Michèle, le 9 août 1980.
LAUNE Jean-Paul et BONNET Anny, le 6 septembre 1980.
COURBIER Christian et BOYER Josiane, le 13 septembre 1980.
FOSSAT André et BOUCHITTE Marie-Pierre, le 13 septembre 1980.

DECES

VINCENT Marie-Rose Vve CAZES, le 28 septembre 1979.
DUPIN Louise Vve ARCHER, le 3 octobre 1979.
DIGUISTO Maria Faustina épouse DIGUISTO, le 12 octobre 1979.
BERTI Georges, le 24 octobre 1979.
DURAND Georges, le 25 octobre 1979.
DIAZ Lorenzo, le 3 novembre 1979.
RIEU Yves, le 11 novembre 1979.
CECCANTI Jean, le 17 novembre 1979.
RAZAIRO Adrienne Vve CHAPUY, le 23 novembre 1979.
FEMINIER Claire, le 2 décembre 1979.
BERTI Clémentine épouse BONANNINI, le 11 décembre 1979.
BOIRON Joannès, le 10 décembre 1979.
BRIAC Louis, le 21 décembre 1979.
LOPEZ Antoine, le 29 décembre 1979.
FAUCHE Sidonie Vve LEGER, le 12 janvier 1980.
BOURGADE Marguerite Vve DELON, le 31 janvier 1980.
MARC Fernand, le 10 février 1980.
MASSEBEUF André, le 23 février 1980.
LORENTE Herminia Vve MARTI, le 10 mars 1980.
ROBERT Marthe Vve AIME, le 13 mars 1980.
DELCROIX Simone, le 17 mars 1980.
BENOIT Gabriel, le 21 mars 1980.
GOMEZ Carmen Vve SERRANO, le 24 mars 1980.
CHAPON Médéa Vve PIATON, le 6 avril 1980.
MARTINEZ Maria Vve CARRILLO, le 7 avril 1980.
PETIT Antonin, le 8 avril 1980.
AGESILAS Marie Vve DONIAT, le 11 avril 1980.
BORDARIER Paultine Vve MONTEIL, le 20 avril 1980.
BLANC Henri, le 29 avril 1980.
ANTHEUNUS Nadège, le 5 mai 1980.
SAADI Abderrahmane, le 8 mai 1980.
BASCON Jean, le 11 juin 1980.
COMBALUZIER Marie-Hélène Vve AGNIEL, le 1er juin 1980.
POMMIER Marie-Antoinette Vve RUAS, le 21 juin 1980.
MALAVAS Georges, le 22 juin 1980.
CHAMBON Alfred, le 2 juillet 1980.
GOMEZ François, le 8 juillet 1980.
GHERZOULI Djelloul, le 3 août 1980.
GAZAGNON Solange épouse AUBERT, le 6 août 1980.
DOLHADILLE Charles, le 5 août 1980.
BIESBROUCK Lucien, le 10 août 1980.
JUSTET Paulette Vve EVESQUE, le 18 août 1980.
PELAYO Maria Vve MOLINA, le 26 août 1980.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Pièce désirée	Où s'adresser	Pièce à fournir	Coût	Observations
Extrait de naissance	A la Mairie du lieu de naissance	Indiquer : date de naissance, nom, prénoms (pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille)	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de mariage	A la Mairie du lieu de mariage	Indiquer : noms, prénoms et date de mariage	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de décès	A la Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : date de décès, nom, prénoms (pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille)	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Fiche d'état civil, individuelle ou familiale	A la Mairie.	Livret de famille ou extrait d'acte de naissance	Gratuit	
Fiche d'état civil et de nationalité française	Mairie	C.N.I. en cours de validité et si possible livret de famille ou extrait de naissance	Gratuit	
Duplicata de livret de famille	A la Mairie du lieu de mariage ou de la résidence	Indiquer : nom, prénoms et date du mariage Lieu et date de naissance des enfants	Frais d'affranchissement	
Extrait de casier judiciaire	Au greffe du tribunal de grande instance Arrondissement du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms, date et lieu de naissance et filiation	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	Pour les personnes nées à l'étranger s'adresser au : Ministère de la Justice, Casier judiciaire central, 23, allée d'Orléans 44033 Nantes Cédex
Carte d'identité (valable 10 ans)	Commissariat de police ou Mairie selon le domicile : délai de délivrance : 15 jours environ	2 photographies récentes Livret de famille ou extrait de naissance	1 timbre fiscal	
Passeport (valable 5 ans)	Commissariat de police ou Mairie selon le domicile : délai de délivrance : 3 semaines environ	Carte d'identité 2 photographies récentes	Timbre fiscal	
Carte d'électeur	A la Mairie du domicile	Livret de famille Pièce d'identité Justification de domicile	Gratuit	
Copie conforme	A la Mairie du domicile	Présenter l'original et la copie	Gratuit	
Légalisation de signature	A la Mairie du domicile	Signature à apposer à la Mairie	Gratuit	
Carte grise	Préfecture	Ancienne carte grise Vignette en cours de validité Chèque-certificat de vente	Suivant le nombre de CV et si la voiture a plus ou moins de 10 ans	Chèque au Régisseur de Recettes de la sous-préfecture

Pour les personnes de nationalité française nées, mariées ou décédées à l'étranger ou dans les territoires d'Outre-Mer, s'adresser au Ministère des Affaires étrangères, Service central de l'état civil, BP 1056, 44035 Nantes - Cédex.

Société Régionale de Distribution d'Eau



Exploitation de Réseaux de Distribution d'Eau
Entretien de Réseaux d'Assainissement
Exploitation d'installations de chauffage urbain
à combustibles classiques et héliothermique

32-34, Quai Boissier-de-Sauvages - 30100 ALES
Tél. : (66) 30.24.06

Boucherie - Charcuterie Rôtisserie



R. BROCHE
51, rue Henri Merle
Salindres
Tél. : 85.61.76

Pensez SUPAVAM



Pour alimentation
Crèmerie - Boucherie
Charcuterie - Volailles

Rue Badin - Salindres - Tél. : 85.61.16

Etablissements Marcel GUIRAUD



TRANSPORTS PUBLICS DE MARCHANDISES

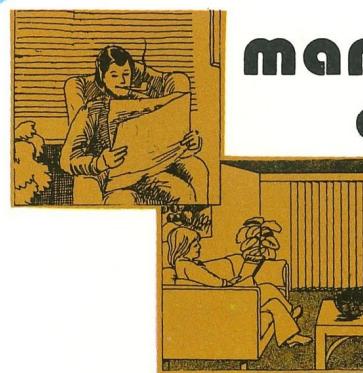
LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS
COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

Siège Social : 18, Av.de Stalingrad, ALES
Tél. : (66) 86.49.12 (5 lignes groupées)



CEVENNES
à Mazac
Tél. : (66) 30.08.28

5ème USINE FRANÇAISE DU
GROUPE SNR
après
ANNECY - MEYTHET - ARGONAY
SEYNOD



manufacture de stores

- Vénitiens
- A lames verticales
- Bois tissés

R. BALEZ

8, rue du Cdt-Audibert - Alès - Tél. : 86.36.11
Atelier : 30960 Les Mages - Tél. : 25.60.20

ENTREPRISE
RENÉ RICHARD

SATEM

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE : 2.000.000 FR.

BATIMENT GENIE CIVIL

Lotissements «Le Parenove»

et «St-Etienne» à ALES

3, Rue du Tempéras

30106 ALES

Tél. : 86.28.40

(6 lignes groupées)



**Richard
Satem**

S.O.S. Urgences 24h sur 24



AMBULANCE - TAXI-RADIO

Pompes Funèbres

Jean-Pierre BRANTE

Spécialiste diplômé de la Protection civile

Palme d'or des Conducteurs de la Prévention routière

TOUS TRAJETS - FRANCE - ETRANGER

Rousson-les-Blés - 30340 SALINDRES - Tél. : (66) 85.64.65 - 85.72.86

USINE DE SALINDRES

Tél. : 52.52.00 (Gard)



RHÔNE-POULENC

DIVISION CHIMIE FINE

22, avenue Montaigne - 75008 PARIS

Alumines spéciales et Catalyseurs

Produits Fluorés organiques

Acide sulfurique - Produits divers

ALUMINIUM PECHINEY

23, rue Balzac - 75008 PARIS

Alumines métallurgiques - Produits fluorés minéraux

Produits spéciaux